

UNIVERSITE DE YAOUNDE II-SOA

FACULTE DES SCIENCES  
JURIDIQUES ET POLITIQUES

ANNEE ACADEMIQUE 2007-2008

EXAMEN DU PREMIER SEMESTRE — DPE  
EPREUVE DE DROIT FONCIER (31)

Traiter strictement dans cet ordre les sujets suivants :

1. La nature juridique des terres mises en valeur hors du délai prévu par la réforme foncière de 1974. — (3 pts)
2. La valeur des actes fonciers sous seing privé, des actes fonciers sous seing privé ratés par le notaire, ainsi que de ceux en la forme notariée. — (3 pts)
3. Les terres susceptibles d'immatriculation directe. — (4 pts)
4. Les recours contre les bénéficiaires de l'immatriculation des terres coutumières. — (5 pts)
5. Que pensez-vous des cases et châteaux qui se trouvent au bord des routes nationales traversant les zones rurales camerounaises ? — (5 pts)

Jules GOUDÉM (CC)